

(N° 321.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 JUIN 1849.

Crédit supplémentaire de 14,100 francs au Département des
Travaux publics ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. BRUNEAU.

MESSIEURS ,

Lors de la discussion du Budget des Travaux publics pour l'exercice 1849, le projet de loi portant suppression du conseil des mines avait été adopté par la Chambre, et elle n'avait porté à ce Budget que la somme nécessaire pour pourvoir aux traitements de disponibilité des fonctionnaires appartenant à ce corps.

Depuis cette époque, ce projet de loi n'ayant pas été adopté par le Sénat, il est devenu nécessaire de pourvoir aux traitements d'activité et aux frais du conseil des mines dont l'existence est maintenue.

C'est dans ce but que M. le Ministre des Travaux publics a soumis à la Chambre la demande d'un crédit supplémentaire de 14,100 francs.

La commission à laquelle l'examen de cette demande de crédit a été renvoyé a l'honneur d'en proposer l'adoption.

Mais elle a cru qu'il était nécessaire de changer le libellé de l'art. 66 du Budget des Travaux publics, qui avait accordé une somme de 28,000 francs pour les *traitements de disponibilité* du personnel du conseil des mines, et de porter dans un seul article *tous les traitements d'activité* du personnel du conseil des

(1) Projet de loi, n° 319.

(2) La commission était composée de MM. MERCIER, *président*, BRUNEAU, LOOS, DECHAMPS et

mines, afin de régulariser ainsi les imputations de ces traitements sur cet article.

Elle propose, en conséquence, de libeller l'art. 2 du projet de loi qui vous est soumis de la manière suivante :

« ART. 2.

» Par suite de ce crédit, les dépenses du conseil des mines sont libellées de
» la manière suivante au Budget de l'exercice 1849 :

» CHAPITRE V.

» ART. 66.	<i>Personnel du conseil des mines</i>		fr.	39,500
» —	66 ^a .	<i>Frais de déplacement</i>		600
» —	66 ^a .	<i>Matériel</i>		2,000 »

Le Rapporteur,

A. - B. BRUNEAU.

Le Président,

MERCIER.

